

Travaux de la Chambre

députés aient tout le temps vouu pour examiner tous les budgets renvoyés aux comités permanents.

M. l'Orateur adjoint: La parole est au secrétaire parlementaire du président du Conseil privé pour le même rappel du Règlement.

M. Reid: Monsieur l'Orateur, le 27 février dernier, le budget d'Information Canada, de même que tous les autres budgets, ont été renvoyés aux divers comités permanents. Voilà trois ans maintenant que le budget d'Information Canada est renvoyé au comité permanent de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts. C'est certes ce qui a été fait pendant les quatre dernières années au cours desquelles j'ai présidé ce comité.

Deuxièmement, le gouvernement ne contrôle pas ces comités. Ses représentants n'y sont pas en majorité. Ce sont les partis d'opposition combinés qui contrôlent ces comités par un vote majoritaire. Les comités prennent leur propre décision quant aux ministères à appeler à comparaître. Chaque comité dispose d'un certain nombre d'heures également réparties entre les comités, et chacun peut disposer de ce temps comme il l'entend. A mon avis, on ne peut accuser le gouvernement d'avoir délibérément tenté de dissimuler le budget d'Information Canada car, je le répète, c'est le comité qui est maître de son temps et qui établit son propre calendrier.

Le dernier point que je veux faire ressortir est celui-ci: sur l'ordre du gouvernement et à cause de mon insistance en tant que secrétaire parlementaire chargé dans une certaine mesure des comités, que le comité a décidé de tenir ce soir des audiences au sujet d'Information Canada. Selon le président du comité, les députés de l'opposition n'ont jamais fait savoir qu'ils voulaient étudier ces prévisions. Ils ont décidé entre eux sur quels ministères et organismes ils voulaient obtenir des renseignements. Je crois que si l'on doit trouver quelqu'un en défaut, ce n'est pas le gouvernement, mais les membres du comité qui appartiennent à tous les partis de la Chambre. Les membres de ce comité n'ont reçu du gouvernement aucune directive quant à leurs faits et gestes.

M. l'Orateur adjoint: La parole est au député de Regina-Lake Centre au sujet du même rappel au Règlement.

M. Benjamin: Monsieur l'Orateur, je me rends compte qu'on s'est efforcé d'organiser les séances de comité de façon à éviter que se reproduise ce qui s'est passé auparavant lorsque plusieurs comités siégeaient simultanément, et je dois dire que j'apprécie ces efforts. Mais ce qui se passe depuis deux semaines dans deux comités à ma connaissance, c'est que tant le parti gouvernemental que l'opposition officielle se sont montrés étrangement incapables de réunir un quorum. Cela s'est produit il y a à peine 30 minutes, lorsqu'on a été obligé de contremander une séance du comité des transports et des communications. Deux membres seulement étaient présents, le député de Skeena et moi-même, et ni le gouvernement ni l'opposition

[M. McGrath.]

officielle n'étaient représentés. Quelque trente fonctionnaires du ministère des Transports étaient assis là à attendre. La même chose s'est passée au comité des privilèges et des élections. Par deux fois, il n'a pas pu siéger faute de quorum. Cela me semble bien étrange qu'un député se plaigne que nous ne puissions pas étudier les prévisions, alors qu'en réalité les comités ne peuvent pas réunir de quorums.

J'exhorte le gouvernement et tous les leaders des partis à la Chambre de revenir à la formule mise à l'essai il y a deux ou trois ans: la Chambre avait suspendu ses séances pendant une semaine entière et les comités avaient siégé deux ou trois fois par jour, pendant toute cette période accomplissant une somme énorme de travail. Je proposerais qu'on modifie la formule en ayant d'abord la période des questions réglementaire pour ensuite ajourner la Chambre jusqu'au lendemain, et qu'on fasse de même toute la semaine. Peut-être qu'une semaine par mois pendant trois mois devrait être consacrée aux réunions des comités; les députés feraient ainsi le plus gros de leur travail aux comités pendant cette semaine-là. J'espère que, pour faire changement, le comité des privilèges et élections, aura quorum ce soir.

M. Horner (Crowfoot): Monsieur l'Orateur, je soulève la question de privilège et invoque le Règlement.

M. l'Orateur adjoint: Le député de Cochrane invoque le Règlement.

M. Horner (Crowfoot): Monsieur l'Orateur, je soulève la question de privilège.

M. l'Orateur adjoint: Le député de Crowfoot pour une question de privilège.

M. Horner (Crowfoot): Monsieur l'Orateur, je soulève la question de privilège parce que le comité dont j'ai l'honneur d'être président a été mentionné par le député de Regina-Lake Centre. Je me dois de signaler que les comités convoquent habituellement leurs réunions pour 3 h 30; il est cependant convenu que, dans l'éventualité où la période des questions à la Chambre se prolonge au-delà de cette heure-là, les comités peuvent alors se réunir plus tard. Aujourd'hui est une journée bien exceptionnelle car même la période des questions n'est pas encore terminée, ou du moins nous n'en sommes pas encore à l'appel de l'ordre du jour.

Je pensais bien que nous aurions des ennuis aujourd'hui du fait qu'à 3 h 30 la période des questions s'éternisait encore. C'est pourquoi aujourd'hui, après avoir dûment consulté le vice-président du comité, le ministre et les personnes en cause, nous avons décidé qu'il était préférable d'annuler la réunion du comité. Je regrette que le député s'y soit rendu à 3 h 30, mais la période des questions n'était pas encore terminée. La question n'était pas d'atteindre le quorum du comité mais bien de savoir s'il fallait ou non tenir une réunion.